

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le vendredi 6 novembre 2015 à 9:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT: M. BERTHOLD TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MAGELLA DUCHESNE
M. YVAN THÉRIAULT
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

224.11.15

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du Conseil municipal acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

2. VENTE DE L'IMMEUBLE DU 113 MELANÇON. RE : LOT 5 799 125

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire vendre un immeuble du domaine privé situé au 113 Melançon ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est vacant depuis plus d'un an et que certains travaux de rénovation majeure sont à réaliser ;

CONSIDÉRANT QU'UN architecte a établi le budget requis afin de restaurer l'édifice dans la perspective qu'il maintienne une bonne valeur commerciale et que ce budget permet de vérifier qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de l'ordre de 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport d'évaluateur l'immeuble dispose d'un pourcentage de dépréciation physique incorrigible de 89%, ce qui lui alloue une évaluation terrain bâtisse à 120 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport d'évaluateur la vie économique de l'édifice est établie à 6 ans en 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE, si l'immeuble demeure vacant plus d'un an, des frais fixes de maintien de l'ordre de 20 000\$ sont à prévoir annuellement en plus de la perte de valeur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire encourager le développement commercial sur son territoire en rendant disponible des places d'affaires ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire vendre l'immeuble du 113 Melançon afin qu'il puisse être développé au titre de bâtiment de commerce et services ;

POUR CES MOTIFS,

225.11.15

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à la majorité des conseillers d'accepter de conclure un acte de vente pour un montant total de 100 000 \$, excluant les taxes applicables, soit un montant de 25 000 \$ payable lors de la signature de l'acte de vente et des clauses de paiement échelonnées sur cinq ans à partir de 2016.

QU'étant entendu qu'une évaluation de l'ordre de 400 000 \$ soit investie en rénovation de l'édifice en tant que place d'affaires, commerce et/ou service et que ce service soit maintenu offert à la population sur une période de 5 ans.

Que la dette soit attachée à l'immeuble et, qu'en cas de vente à un tiers, ladite dette soit exigible immédiatement.

Vote : 5 Pour
1 Contre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

226.11.15

À 9 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Marc-Antoine Fortin de lever la séance.

ADOPÉE À L'UNANIMITÉ

Réjean Bouchard, Maire

Rachel Bourget,
Directrice générale et secrétaire-trésorière